



**Vendredi 22 février 2008**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **CHF 115'356.- accordés par le canton en 2007 pour aider les personnes endettées**

**La Commission d'utilisation du Fonds de désendettement<sup>1</sup> du canton de Fribourg a attribué à sept demandeurs un montant global de CHF 115'356.- pour l'année 2007. Objectifs : soutenir les personnes endettées dans leur processus de désendettement et favoriser leur réintégration sociale.**

Institué en 2006, le Fonds de désendettement complète les prestations d'autres services publics ou privés actifs dans le soutien aux personnes endettées du canton. L'année passée, la Commission d'utilisation du Fonds a statué sur 9 requêtes, adressées majoritairement par le service de désendettement de Caritas Fribourg. Trois requêtes proviennent d'un tuteur privé et de deux bureaux de conseils en désendettement. Sept demandes ont été acceptées.

L'aide financière du Fonds est accordée sans intérêt. Les demandeurs sont néanmoins tenus de répondre à certains critères et doivent avoir fourni des efforts d'assainissement. Concrètement, ils ont déjà procédé à un inventaire de leurs dettes et entrepris des négociations avec leurs créanciers. Ces démarches leur ont permis d'établir un plan de remboursement sur la base d'un budget détaillé. Un prêt leur est accordé si le processus de désendettement est possible dans un délai de 4 ans maximum. Il dépend du montant des dettes à rembourser, mais également de leur revenu. Ainsi, une personne sans revenu suffisant ne pourra bénéficier d'un prêt, car sa marge de manœuvre pour négocier avec les créanciers est quasiment nulle. Les demandeurs doivent également résider depuis au minimum 2 ans dans le canton.

Les sept personnes qui ont bénéficié d'une aide du Fonds ont reçu un montant qui varie entre CHF 8'000.- et CHF 30'000.-. Elles remboursent ces prêts par des acomptes mensuels allant de CHF 291.- à CHF 750.- et versent parfois un montant supplémentaire avec le 13<sup>ème</sup> salaire. A la fin de l'année 2007, le montant à disposition du Fonds se chiffrait à CHF 1'211'782.-, soit CHF 93'490.- de moins qu'une année auparavant. Le Fonds est alimenté, via le Fonds cantonal de l'action sociale, par le produit des taxes relevant de la loi sur les loteries attribué pour une part à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Cette part est d'au maximum CHF 400'000.- par année. Des legs et des dons sont d'autres sources de financement possibles.

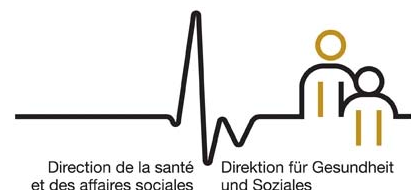
Le canton de Fribourg lutte sur plusieurs fronts contre le surendettement. A côté de la création du Fonds, il soutient le service de désendettement de Caritas Fribourg à raison de CHF 350'000.-. Celui-ci offre une aide aux personnes endettées dans leurs premiers efforts d'assainissement. En 2007, il a traité 257 dossiers, souvent relatifs à des dettes d'impôts et de crédits à la consommation. En cause : la mauvaise gestion administrative ou financière avec l'influence de la société de consommation, la diminution ou l'absence de revenu et la modification de la situation familiale (mariage/séparation/divorce/naissance). Le service de désendettement de Caritas est également le partenaire principal de la Commission d'utilisation du Fonds.

<sup>1</sup>Composition de la Commission d'utilisation du Fonds de désendettement

### **CONTACTS ET INFORMATIONS**

**Service de l'action sociale, M. François Mollard, chef de service, tél. 026 305 29 90 (10h30-11h30)**

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>

## **Commission cantonale d'utilisation du fonds de désendettement**

### *Président :*

Mollard François, 1952, chef du Service de l'action sociale, Fribourg;

### *Membres :*

Auderset Jean-Bernard, 1950, sous-directeur de banque, Courtepin

Bonvin Anne, 1977, collaboratrice scientifique, Service du personnel de l'Etat, Carrouge

Borter Karin, 1967, assistante sociale, Tafers

Cottier Ilsemarie, 1941, Fribourg

Känel Daniel, 1965, avocat, conseiller juridique, Service de l'action sociale, Givisiez

Lauper Marcel, 1944, CSS Assurance, Onnens

Leibzig Jacques, 1949, chef de secteur, Service cantonal des contributions, Riaz

Richon Christian, 1941, comptable et contrôleur de gestion, Fribourg

Tramaux Walter, 1946, assistant social, tuteur général, Estavayer-le-Lac

Yerly Laurent, 1972, économiste, Lovens

### *Secrétaire :*

Peiry Valérie, 1972, adjointe administrative, Service de l'action sociale, Ecuwillens